

OM/MBB.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE  
NATIONALE DES TRANSPORTS & DES  
TRAVAUX PUBLICS

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

**DÉCRET N° 78/250 DU 4/4/1978**  
portant titularisation et nomination de  
Monsieur GATSONO François, Ingénieur  
Stagiaire des Cadres de la Catégorie A  
hiérarchie I des Services Techniques (TP)  
au titres de l'année 1977.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

VISAS :

Vu l'Acte fondamental du 5/4/77  
Vu le Décret 77/165 du 5/4/77 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres; Vu la Loi 15-62/62 portant statut général des fonctionnaires des Cadres;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires des Cadres de la R.P.C.;

Vu l'Arrêté 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des  
Cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques de la R.P.C.;

Vu le Décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant les dispositions du  
Décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires  
des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les Catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi 15-62 portant statut général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 63-81 du 26/3/63 fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires;

Vu l'Acte n° 001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du  
Parti et nommant le premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire  
réunie le 10/10/77;

Vu l'Ord.n° 35/77 du 28/7/77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire  
en R.P.C.;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Monsieur GATSONO François, Ingénieur stagiaire des  
Cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques (TP) en service  
à la RNTP Brazzaville est titularisé et nommé au 1er échelon de  
son grade indice 830.

ARTICLE 2 -- Le présent Décret qui prendra effet du point de l'ancienneté pour compter du 13/9/77 et du point de vue de la solde pour compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. --

Brazzaville, le 4 Avril 1978

Par le 2ème Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN - CONA --

Le Membre du Comité Militaire du Parti, Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Le Ministre des Finances en mission, Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan.

Commandant François BITA

François BITA --

Le Ministre de la Justice et du Travail, Garde des Sceaux,

Alphonse NDASSOU - ROUATE --

AMPLIATIONS :

JORPG	1
SGCM/BC	3
MINI TPT	2
SGFP-DPP	2
DCF	2
DB	2
DG/RNTP	15
DOSSIER	3
INTERESSE	1